



# TRANSPORTS ET MOBILITE : UNE SUBTILE CONCILIATION



Face aux enjeux climatiques liés au réchauffement de la planète, comment concilier une réelle égalité d'accès à la mobilité sur l'ensemble du territoire national et l'urgente priorité que représente la lutte contre le réchauffement climatique ?

La CFE-CGC avance quelques préconisations autour de deux axes : la mobilité décarbonée principalement du point de vue du secteur de l'automobile et du secteur de l'aérien, ainsi que la mobilité liée à de nouvelles formes d'organisation du travail.

Le premier axe, la mobilité décarbonée ne doit plus uniquement se focaliser sur la transformation électrique des moteurs des véhicules. Ce chantier est déjà bien « entamé » vu l'offre existante actuelle des constructeurs automobiles. Celle-ci doit désormais s'entendre à travers le prisme de la transformation profonde des modes de déplacements et des infrastructures de réseaux. Aujourd'hui encore, une très grande partie du trajet domicile/travail est réalisée en voiture. Pourquoi ? Ce n'est pas pour des raisons économiques. Le kilomètre parcouru en voiture coûte beaucoup plus cher que celui réalisé en transport en commun ou à l'aide des mobilités douces. La réponse n'étant pas économique, il faut la chercher dans les infrastructures. Or, depuis des décennies il n'y a pas de politiques globales de la mobilité dans les territoires.

La CFE-CGC préconise plusieurs pistes pouvant amener à la décarbonation du transport : l'amélioration technologique des outils de mobilités, des évolutions dans les infrastructures, une conception nouvelle des villes pour une plus grande imbrication des modes de mobilités, des évolutions entre les espaces de travail, de vie et de consommation, enfin une évolution dans les modes de vies.

Pour relever ce défi, il faut favoriser et valoriser les initiatives en territoires pour l'implantation des industries dans les bassins de vie, créer les solutions alternatives à la voiture dans les territoires où les distances sont grandes, accélérer le déploiement de réseaux internet haut débit en milieu rural, et développer les politiques de GPEC et territoriales.

Concernant le secteur de l'aérien, la CFE-CGC s'est inscrite dans le projet de transition énergétique lié au transport aérien en soutenant pleinement les programmes de recherche technologique comme Clean Sky, SESAR, ou le mécanisme de compensation carbone Corsia visant encore plus à diminuer les émissions de CO2 et de bruit à horizon 2050.

Le décloisonnement des différents réseaux au niveau européen (connectivité des réseaux routier, ferroviaire et aérien) n'est plus une option. En ce sens, l'Union européenne doit aider ses pays les moins avancés

et néanmoins les plus prometteurs à accéder aux innovations et à la mobilité durable et donc aux normes les plus exigeantes.

Le deuxième axe touche aux nouvelles organisations du travail. Le télétravail, comme une des réponses aux problèmes de mobilité, a vu un essor soudain avec la crise du COVID19. Pour ceux qui ont pu continuer leurs activités professionnelles, le confinement a imposé un lâcher prise brutal sur l'organisation quotidienne du travail et a amené à se réinventer là où cela ne paraissait pas possible. La propagation du virus a montré la possible continuité de travail à distance et réhabilité ainsi les territoires. Pour le salarié ayant fait preuve, pendant cette période de crise, d'autonomie et d'une grande réactivité face à cette adaptation obligée, la CFE-CGC considère que les possibilités d'externalité de l'activité hors les murs de l'entreprise ne pourront plus être ignorées. Malgré les difficultés afférentes à un télétravail de masse, la situation nous semble ouvrir de nouvelles perspectives. Il est impérieux de s'en saisir.

**Gabriel Artero, Président de la Métallurgie CFE-CGC**  
**Bruno Azière et Eric Vidal, Secrétariat national à l'Industrie**  
**Christelle Thieffinne, Secrétariat national à la Qualité de vie au travail**